

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 JUIN 2021

Présents : Tous les membres en exercice

Secrétaire de séance : Dany BONNAIRE

La séance ouverte,

Le précédent compte rendu du 18 mai 2021 est approuvé à l'unanimité.

TRAVAUX

EGLISE

A l'extérieur : la rénovation du mur de séparation avec la propriété voisine est terminée. Les aménagements des abords du bâtiment doivent débiter la semaine prochaine.

A l'intérieur : les travaux de peinture en hauteur sont achevés, la peinture des parties basses sera faite après réalisation du sol. Reste à valider le choix d'une nouvelle porte d'entrée.

Reste en suspens le choix des sièges, l'idée étant de commencer par des chaises posées sur une estrade telle que celle de la salle des fêtes. Des essais seront effectués à la salle des fêtes.

L'aménagement de la remise est également en cours, dont l'agencement de la pièce unique reste à valider.

Un devis pour la mezzanine en bois (hors échelle et garde-corps) d'un montant de 5685,84 € TTC est approuvé.

RUINE CATIL

Les travaux de la placette et de l'escalier sont terminés, à l'exception de la rampe sur l'escalier.

Pour la dénomination du lieu, et sur proposition de Mr Morel, Président de l'association APAS, il est retenu « Espace Stanislas BOGUCZ », cette personne ayant habité le village de 1990 à 2008 et ayant beaucoup œuvré pour la promotion de la commune au travers de la musique.

VOIRIE

- Pour mémoire le marché voirie communale a été attribué par la communauté de communes au groupement BRAJA - MISSOLIN - SORODI. Ce marché se terminant le 31 décembre 2022, la commune (membre du groupement de commandes) peut donc exécuter ses travaux de voirie dans la limite des montants de commande prévus, soit 50 000 € au minimum et 100 000 € au maximum.

- Sur proposition de la commission voirie et dans le cadre du marché, la réfection de la route du cimetière sera programmée en 2022.
 - Sur proposition de la commission voirie et hors marché, la réfection en 2021 du chemin desservant une propriété « Route des Granges » (pour la partie située sur Roussas) est approuvée (par 9 voix pour et 2 abstentions) pour un coût de 13 160 € HT.
- La réfection de la route départementale D 203 est terminée.
 - L'étude en vue d'une mise à jour du tableau de la voirie communale en partenariat avec Madame Lannuzel est en cours.
 - Bornage du point d'apport volontaire situé Route d'Aiguebelle :
Le procès-verbal de délimitation induit un échange de terrains à formaliser par acte notarié.
Les frais d'acte seront partagés par moitié.
 - Adduction de la fibre optique : l'assistante foncière d'ADN informe du refus de signature d'une convention pour accéder aux poteaux en bordure d'un chemin communal au motif que l'assiette de ce chemin n'est pas au bon endroit.
La commission voirie se rendra sur place le Mardi 22 juin 2021.
 - Projet de location d'une épareuse pendant une semaine : en attente de matériel disponible.
 - Devis de l'ONF pour réfection d'une piste dans la forêt communale : l'acceptation du devis est confirmée pour un broyage de pierres sur une longueur d'environ 3 km.
 - Un courrier concernant l'étroitesse du pont chemin des chênes (direction La Veyrasse) générant des difficultés pour le passage de gros engins agricoles a été reçu en Mairie.
La réflexion engagée quant à l'adéquation entre la demande et le coût généré n'est pas aboutie.
 - Sentiers de randonnée : Compte rendu de la réunion du 9 juin à Saint Pantaléon les Vignes
Dany Bonnaire expose que l'entretien des sentiers de randonnée est à charge de la commune pour le débroussaillage et à charge du Comité Départemental de Randonnée Pédestre (CDRP) pour la signalétique.
Dans les années 1990, lors de la mise en place du Plan Départemental des Itinéraires de Randonnée Pédestre (PDIRP), deux boucles de randonnée dites « sur les chemins d'Eole » et « visite du village » avaient été répertoriées pour Roussas.
A signaler qu'à l'occasion de la réédition 2018 du « guide des randonnées Pays de Grignan Enclave des Papes » lancée par l'office de Tourisme de Grignan/Valréas, la boucle « visite du village » a été omise.
Il est décidé d'engager une démarche auprès de l'Office de Tourisme en vue d'une réinscription de cette boucle au guide des randonnées.

PANNEAUX « PARCOURS DE ROUSSAS »

Une étude a été menée en vue de procéder à une mise à jour et un renouvellement de ces panneaux devenus illisibles pour la plupart.

Contact pris auprès de graphistes pour l'illustration et d'imprimeries pour la fabrication, plusieurs propositions sont présentées pour la confection d'une trentaine de panneaux hors pose, celle-ci devant être assurée par le service technique.

Après étude comparative des différentes offres, il est décidé de retenir les devis de:

- Pierlise VAXMAN pour la sérigraphie : montant 3380 € TTC
- INSIGNA pour l'imprimerie : montant 1980,00 € TTC

Par ailleurs réfléchir à la dénomination de la montée réaménagée à proximité de la propriété de Mme Blampain.

DIVERS

SDED

Rappel tests éclairage des bâtiments patrimoniaux le 22 juin 2021 à 21 h 45.

DYSFONCTIONNEMENT DU CHAUFFAGE DE LA MAIRIE

Le système étant devenu obsolète, il est devenu nécessaire de le remplacer.
Pour ce faire un devis de 33 873,60 € TTC est approuvé.

COMMUNICATION DE LA COMMUNE

Suite aux diverses réflexions concernant les modes de communication à mettre en place, une Société de communication a été sollicitée qui va transmettre un devis pour diverses prestations modulables.
Dans l'attente, un accord de principe est donné pour retenir une prestation plutôt complète pendant les premiers six mois.

EXTENSION DU RESEAU ASSAINISSEMENT

Après présentation de la mise à jour du schéma d'assainissement effectuée par la Cabinet Naldéo, Madame le Maire rappelle la démarche à suivre après validation par le conseil municipal:

- Délibération à établir le 16 juin 2021
- Arrêté du Maire à transmettre au commissaire-enquêteur
- Publication dans 2 journaux locaux (Dauphiné et tribune) 15 jours avant le début de l'enquête, soit le 24 juin 2021 pour la Tribune
- Enquête publique d'une durée de 15 jours : du 12 juillet au 27 juillet inclus, avec 3 permanences du commissaire-enquêteur :
 - Lundi 12 juillet de 14 h à 17 h
 - Mercredi 21 juillet de 10 h à 12 h
 - Mardi 27 juillet de 15 h à 18 h
- Après l'enquête publique, délai d'un mois pour le dépôt du rapport du commissaire-enquêteur
- Après le dépôt du rapport du commissaire-enquêteur, délai de 15 jours pour éventuelles modifications demandées par le Tribunal Administratif
- Validation prévue lors du conseil municipal du 21 septembre 2021.

Le conseil municipal entérine la mise à jour du schéma d'assainissement et les modalités de l'enquête publique.

COVED

Suite à la réunion de la commission paysage du 3 juin 2021, la COVED sollicite l'accord du conseil municipal pour déboiser une zone de 2 mètres environ le long de l'entrée actuelle afin d'élargir la future voie d'accès.

L'idée étant de déplacer l'entrée du futur site et des ponts bascules, ce pour répondre à la demande de la commune d'amélioration paysagère.

Le nouvel emplacement envisagé pour l'entrée serait situé sur les parcelles 29 et 30 faisant l'objet d'un bail emphytéotique signé avec la Mairie de Roussas.

Un accord unanime est donné sur cette demande

Par ailleurs il est demandé de couper des arbres afin de réaliser des layons le long de la piste DFCI pour l'entretien du domaine forestier.

Accord est donné qui sera également transmis pour information à Mr Esteller de l'ONF.

SITUATION DU SAE

Pour info : sur le plan administratif, Justine effectue depuis le 1^{er} juin et jusqu'au 30 septembre 2021 une journée de travail par semaine pour le compte de la mairie de Roussas

SITUATION DE VALROUSSE

Réflexion en cours sur l'agrandissement de l'école : il conviendrait d'envisager la création de 2 classes supplémentaires, ce pour temporiser les travaux sans trop perturber le déroulement de l'année scolaire. Par ailleurs l'école étant vieillissante, il serait nécessaire de procéder à une rénovation complète des bâtiments existants.

Pour prendre en compte tous ces éléments, une étude de faisabilité va être lancée au préalable.

CCEPPG : MICRO CRECHE

La réunion pour la validation de l'avant-projet définitif de la micro crèche a eu lieu le 19 mai 2021, celle validant le dépôt de permis doit se dérouler le 7 juillet 2021.

Concernant la construction de cette micro crèche intercommunale, une délibération de principe avait été prise par le conseil municipal pour la mise à disposition d'un terrain à titre gratuit par la commune.

A ce jour, pour que la communauté de communes puisse récupérer la TVA il conviendrait de valider une cession plutôt qu'une mise à disposition d'une partie de terrain communal qui se situe en face de la salle des associations pour une superficie approximative de 1 297 m².

Solution proposée : cession avec adjonction de deux clauses :

- Une résolutoire liée à la construction de la micro crèche,
- L'autre précisant que cette cession est concédée uniquement pour l'usage d'une micro crèche et qu'en cas de cessation de l'exploitation de cette micro crèche par la communauté de communes, à une activité liée à l'enfance.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le principe de cette cession accompagnée des deux clauses susdites.

CCEPPG : COMPTE RENDU DE LA COMMISSION FINANCES ET MUTUALISATION

Finances :

Une ligne de trésorerie de 500 000 € au taux de 0,69 % a été souscrite auprès du Crédit agricole, utilisable en cas de besoin de trésorerie en fin d'année.

Un pacte financier et fiscal sera mis en place d'ici la fin de l'année pour déterminer la manière d'optimiser la situation financière de la communauté de communes en liaison avec celle des communes. Une des pistes consisterait à réviser les attributions de compensation en fonction des besoins des communes et de l'intercommunalité. Une harmonisation des bases fiscales des communes pourrait également être envisagée..

Mutualisation :

Projet d'établir une cartographie du personnel des communes en vue de permettre la mobilité des agents d'une commune à l'autre, ce en vue du remplacement d'un agent momentanément absent.
Une mise à disposition temporaire des agents pourrait être ainsi établie par convention.

Le projet de schéma collectif de défense contre incendie (DFCI) évoqué lors du premier mandat est mis en attente, compte tenu notamment de l'éventuel transfert de la compétence eu assainissement.

A signaler une proposition du Département de la Drôme de mettre à disposition un conseiller numérique mutualisé pour assister les administrés sur le plan numérique.

CCEPPG : COMPTE RENDU DE LA COMMISSION DEVELOPPEMENT DURABLE

Projet d'instaurer une redevance spéciale pour les gros producteurs d'ordures ménagères résiduelles (restaurants, campings, magasins, grandes surfaces...)

Cette redevance serait de 21,75 € par bac spécifique demandé et collecté une fois par semaine.

A noter que cette redevance spéciale devrait aussi s'appliquer aux collectivités telles qu'écoles, cantines, maisons de retraite, crèches ... D'où question d'un financement collectif.

ASSOCIATION « CULTURE ET FESTIVITES A ROUSSAS »

L'association du comité des fêtes est transformée en association « Culture et Festivités à Roussas » et le conseil d'administration est constitué.

Deux conseillers municipaux, à savoir Guido Lamberts et Corinne Beaurain sont désignés comme membres du comité d'administration.

AFFAIRES FINANCIERES

- Une décision modificative du budget assainissement est adoptée ne changeant pas l'équilibre du budget : il s'agit d'un virement de compte à compte pour intégrer l'annulation de 2 factures.
- Revalorisation des loyers des logements communaux au 1^{er} juillet 2021 : évaluée à quelques centimes (compte tenu de la période Covid), il est décidé de ne pas l'appliquer cette année compte tenu du travail engendré au regard de la recette minime.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 22 h 50

Le Maire,

Christiane ROBERT



